

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 05-20 du 5 décembre 2019

DIVERS AJUSTEMENTS DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 DES COLLÈGES PUBLICS DE LA SEINE-SAINT-DENIS – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2018-IX-39 du 27 septembre 2018 attribuant les dotations de fonctionnement aux collèges au titre de l'année 2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE des dotations complémentaires de fonctionnement :

- aux dix-neuf collèges figurant en annexe A, au titre de la viabilisation, pour 215 248 euros,
- au collège Jules Michelet à Saint-Ouen, au titre des charges générales, pour 378 euros (annexe B) ;

- ATTRIBUE un complément de dotation de fonctionnement :

- aux quatre collèges figurant en annexe C, au titre de l'ouverture de quatre classes UPEAA (Unité Pédagogique pour élèves allophones arrivants), pour 4 499,80 euros,
- aux cinq collèges figurant en annexe D, afin d'assurer le transport des élèves vers les installations sportives, pour 19 029 euros,
- au collège René Descartes au Blanc-Mesnil, afin d'assurer le transport des élèves de SEGPA, pour 7 735 euros (annexe E) ;



- ATTRIBUE des dotations complémentaires de fonctionnement aux quinze collèges figurant en annexe F, au titre de la participation aux frais de transport des collèges vers la base de loisirs de Champs-sur-Marne, pour 13 244 euros ;

- ALLOUE des subventions de fonctionnement, au titre de projets pédagogiques, pour 1 800 euros aux trois collèges figurant en annexe G ;

- ALLOUE des subventions d'investissement pour 17 614 euros aux cinq collèges figurant en annexe H.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.